

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

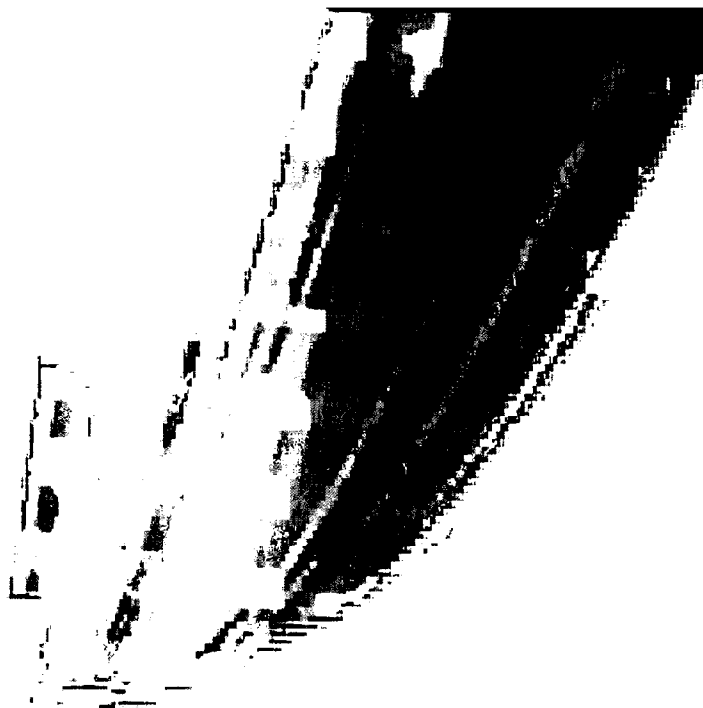
Numéro de gestion : 1989 B 00225

Numéro SIREN : 323 420 190

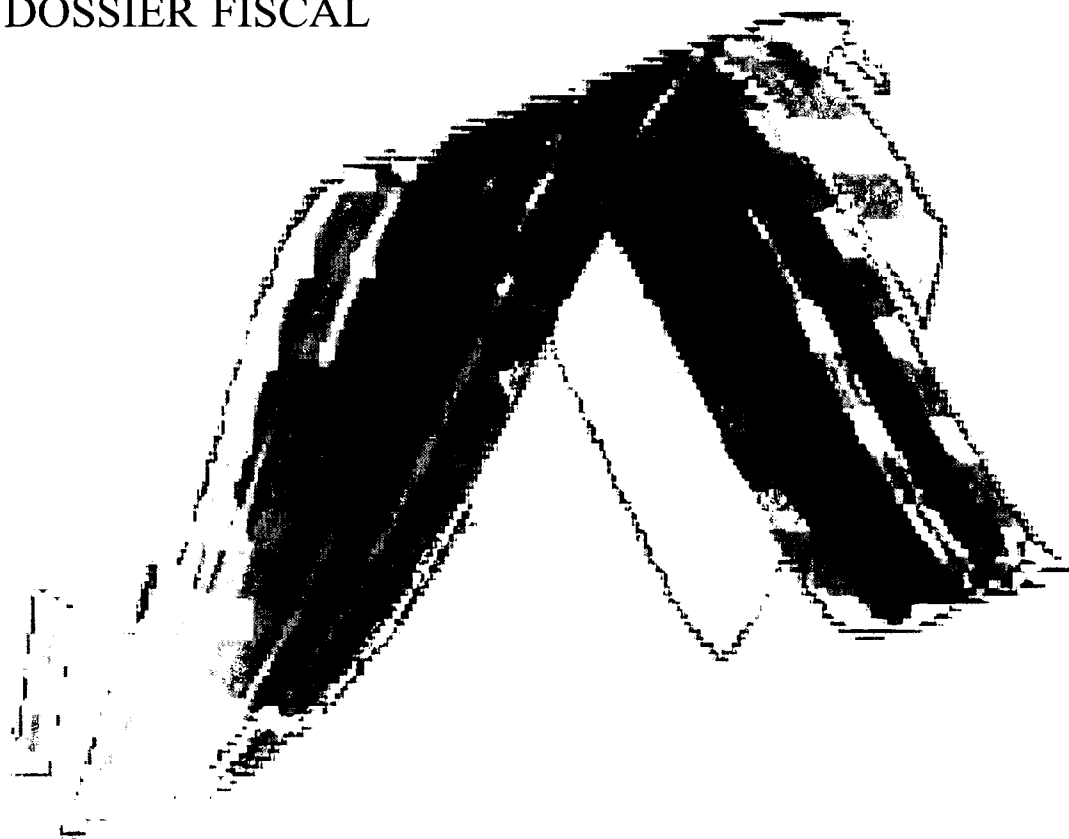
Nom ou dénomination : A PUISSANCE 3

Ce dépôt a été enregistré le 18/03/2021 sous le numéro de dépôt 8745

Société A PUISSANCE 3
1 ALLEE DE LA MIGELANE
ZA LES PINS VERTS
33650 SAUCATS



DOSSIER FISCAL



CDCEXPERTISE sarl
99 RUE DE PETIT VAUX

91360 EPINAY SUR ORGE



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			☐		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société A PUISSANCE 3		1 ALLEE DE LA MIGELANE ZA LES PINS VERTS 33650 SAUCATS	
SIRET	3 2 3 4 2 0 1 9 0 0 0 0 5 6		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Fabrication d'instrumentation	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	-------------------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	112 109	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	☐	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs	☐	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐			
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W						

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CDCEXPERTISE sarl 99 RUE DE PETIT VAUX 91360 EPINAY SUR ORGE Tél: TEL 0966444539			
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 06/04/2020
			Lieu SAUCATS
			Qualité et nom du signataire: GERANT
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné			Signature OLEBLANC BENOIT

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Désignation de l'entreprise : Société A PUISSANCE 3		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 1 ALLEE DE LA MIGELANE		33650 SAUCATS	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 32342019000056		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 131122019	
		N-1 131122018	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (I)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : Société A PUISSANCE 3

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	415 200	415 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	41 520	41 520
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	508 464	508 464
	Report à nouveau	DH	404 263	404 247
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	110 321	52 621
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	42 815	42 815
	TOTAL (I)	DL	1 522 582	1 464 867
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	72 347	64 229
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	72 347	64 229
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	43 548	63 536
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	255 669	203 190
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	98 810	135 392
	Dettes fiscales et sociales	DY	200 408	190 804
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	12 831	10 740
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	611 266	603 662
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 206 195	2 132 759
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	587 776	560 114
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société A PUISSANCE 3

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	1 567
	Production vendue { biens*	FD	1 251 632	FE	444 540	FF	1 696 172
		FG	29 741	FH		FI	22 197
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 281 373	FK	444 540	FL	1 725 913
	Production stockée*					FM	55 786
	Production immobilisée*					FN	(75 197)
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	31 290
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 812 989
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	696 319
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	15 116
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(2 201)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	194 029
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	13 456
	Salaires et traitements*					FY	533 067
	Charges sociales (10)					FZ	180 575
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	26 378
			- dotations aux provisions			GB	33 800
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	8 118
	Autres charges (12)					GE	(3)
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 664 854
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	148 136
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)		GH	
		Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	190
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	190
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(190)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	147 945

62 082

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A PUISSANCE 3

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1									
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		175									
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	5 983										
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC											
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5 983	175									
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	0	521									
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	6 500										
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		2 688									
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	6 500	3 209									
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(517)	(3 033)									
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ											
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	37 108	6 427									
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 818 973	1 489 918									
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 708 652	1 437 297									
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	110 321	52 621									
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO											
	(2) Dont {	HY	IG										
	(3) Dont {	HP	HQ	5 702									
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH											
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ											
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK											
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX											
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC											
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD											
	(9) Dont transferts de charges	A1	26 790	52 235									
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2											
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3											
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4											
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9												
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N <table> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> </table>					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels												
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N <table> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> </table>					Charges antérieures	Produits antérieurs						
Charges antérieures	Produits antérieurs												

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société A PUISSANCE 3

Néant

*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
				1		2		3			
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	16 260	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains			KG	19 072	KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	52 163	KJ	191 202	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2		KP	7 518	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	6 815	KS	274 570	KT		KU	5 715	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV	41 098	KW		KX	13 005	
		Matériel de transport *			KY	21 636	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	25 136	LC		LD	9 552	
		Emballages récupérables et divers *			LE	45 000	LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes			LK		LL		LM			
	TOTAL III			LN	625 232	LO		LP	28 272		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T		
		Autres participations			8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés			1P	1 500	1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières			1T	223	1U		1V				
TOTAL IV			LQ	1 723	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	643 214	OH		OJ	28 272	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	16 260	IX	16 260	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	19 072	LZ	19 072	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	191 202	MC	191 202	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	7 518	MI	7 518	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	280 285	ML	280 285	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	6 174	MN	47 929	MO	47 929	
		Matériel de transport	IV		MP	21 636	MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	34 688	MU	34 688	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV	6 500	MW	38 500	MX	38 500	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	34 311	NH	619 193	NI	619 193	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C	1 500	2D	1 500		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	223	2G	223		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	1 723	2H	1 723		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØK	34 311	ØL	637 176	ØM	637 176	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CDEXPERTISE sarl

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société A PUISSANCE 3

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2			5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société A PUISSANCE 3

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	16 260	PF		PG		PH	16 260
Terrains		PI	3 767	PJ	672	PK		PL	4 439
Constructions	Sur sol propre	PM	125 707	PN	5 029	PO		PQ	130 736
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	7 518	PW		PX		PY	7 518
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	250 094	QA	13 005	QB		QC	263 099
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	39 671	QE	918	QF	6 174	QG	34 415
	Matériel de transport	QH	21 636	QI		QJ	21 636	QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	19 348	QM	6 754	QN		QO	26 102
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	467 741	QV	26 378	QW	27 811	QX	466 308
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	QN	484 001	OP	26 378	OQ	27 811	OR	482 568

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autre immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société A PUISSANCE 3

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	42 815	TM	TN
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	42 815	TS	TT
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	59 229	4F	8 118
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5 000	5W	5X
	TOTAL II	5Z	64 229	TV	8 118
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	33 800	6F
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6 203	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	40 003	TY	4 500
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	147 047	UB	8 118
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	8 118	UF	4 500
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise :

31/12/2019

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Société A PUISSANCE 3

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	223	UV	(0)	UW	223				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	7 444					7 444			
	Autres créances clients	UX	223 690		223 690						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO	Z1									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	0		0						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	18 845		18 845					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	3 608		3 608						
	Charges constatées d'avance	VS	2 173		2 173						
	TOTAUX		VT	255 982	VU	248 315	VV	7 667			
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH	43 548		20 058		23 490				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	98 810		98 810						
Personnel et comptes rattachés		8C	104 877		104 877						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	52 441		52 441						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	27 407		27 407						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	11 238		11 238						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 445		4 445						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	255 669		255 669						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	12 831		12 831						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	611 266	VZ	587 776		23 490				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	19 988	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société A PUISSANCE 3				Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 9		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WA	110 321	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	3 463	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	923	4 386	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	37 108	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)			I8		
		- imposées au taux de 0 %			ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions			WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						TOTAL I	151 815	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WS	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV	
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)					WH	
		- imposées aux taux de 19 %					WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations							2A	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	1 586	Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI	1 586	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2	
						TOTAL II	1 586	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)	XI	150 229		
				déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	150 229			

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : Société A PUISSANCE 3

31/12/2019

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Société A PUISSANCE 3Néant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4 - K5)

K6

Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)

YJ

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTESMontant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-I. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice

ZT

47 881

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis A1. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

↓
ligne WI↓
ligne WU**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>Société A PUISSANCE 3</u>										Néant ☐ *							
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	404 247	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB										
						- Autres réserves	ZD										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	52 621		Dividendes		ZE	52 606									
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF										
	TOTAL I	OF	456 869		Report à nouveau		ZG	404 263									
										(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH	456 869		
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :		Exercice N-1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		J7	29 865	YQ	17 581											
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR												
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS												
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	- Sous-traitance				YT	26 760		11 078									
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		J8		XQ	6 193		2 819									
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU												
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	39 579		56 348									
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				VV	2 616		3 026									
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES		ST	118 881		90 639									
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	194 029		163 911									
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW												
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		ZS		9Z	13 456		15 767									
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				VX	13 456		15 767									
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	258 369		233 506									
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ												
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*				OB	533 689											
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS												
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%								
	- Numéro de centre de gestion agréé *		XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG												
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH												
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL								
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC								
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO								
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

A PUISSANCE 3
Société à responsabilité limitée
au capital social de 415.200 euros
Siège social : 1 Allée de Migelane – ZA les Pins Verts
33650 SAUCATS
323 420 190 RCS BORDEAUX
(ci après désignée la « Société »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 18 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, et le dix-huit juin, à dix heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Gérant.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents ou par leur mandataire spécial les représentant à l'assemblée.

Sont présents :

- **La Société SOCOPHI** (535 322 705 RCS BORDEAUX), représentée par Monsieur Philippe COEURQUETIN, Gérant, dûment habilité à l'effet des présentes, propriétaire de deux mille soixante-dix parts sociales numérotées de 7 à 1.038, de 2.077 à 2.595 et de 3.115 à 3.633,
Ci2.070 parts sociales
- **La Société SOC.LE** (535 321 814 RCS BORDEAUX), représentée par Monsieur Laurent TALON, Gérant, dûment habilité à l'effet des présentes, propriétaire de deux mille soixante-douze parts sociales numérotées de 1.043 à 2.076, de 2.596 à 3.114 et de 3.634 à 4.152,
Ci2.072 parts sociales
- **Monsieur Philippe COEURQUETIN**, propriétaire de trois parts sociales numérotées de 1 à 3,
Ci3 parts sociales
- **Monsieur Benoît LEBLANC**, propriétaire d'une part sociale numérotée 1.041,
Ci1 part sociale
- **Monsieur Laurent TALON**, propriétaire d'une part sociale numérotée 1.042,
Ci1 part sociale
- **Indivision Marie Christine LEBLANC**, représentée par Monsieur Laurent TALON et Monsieur Benoît LEBLANC, dûment habilité à l'effet des présentes, propriétaire de 2 parts sociales numérotées de 1.039 à 1.040,
Ci2 parts sociales

Sont représentés :

- **Madame Albane COEURQUETIN**, propriétaire d'une part sociale numérotée 6,
Ci1 part sociale
- **Monsieur Florian COEURQUETIN**, propriétaire d'une part sociale numérotée 5,
Ci1 part sociale

- **Monsieur Paul COEURQUETIN,**
propriétaire d'une part sociale numérotée 4,
Ci1 part sociale

Soit un total de4.152 parts sociales

Monsieur Benoît LEBLANC préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des parts sociales composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du gérant;
- le rapport du commissaire à la transformation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du commissaire à la transformation ;
- , Transformation de la société en société par actions simplifiée ;
- Adoption des Statuts de la société sous sa forme nouvelle ;
- Nomination du Président ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture :

- du rapport du gérant,
- du rapport du commissaire à la transformation.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIÈRE DÉCISION

L'assemblée générale, après pris avoir connaissance du rapport du commissaire à la transformation établi conformément aux dispositions des articles L 223-43 et L 224-3 du Code de commerce et du rapport du gérant et constatant que les conditions légales sont réunies, décide la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter de ce jour.

Sous sa forme nouvelle, la société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés par actions simplifiées et par les nouveaux statuts ci-après établis.

Cette transformation, effectuée dans les conditions prévues par la loi, n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La dénomination de la société, son objet, sa durée et son siège social restent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 415.200 euros. Il sera désormais divisé en 4.152 actions de 10 euros nominal, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui seront réparties entre les associés actuels proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, à raison d'une action pour une part.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la transformation prévue à l'article L. 224-3 du code de commerce, constate à l'unanimité que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social, approuvent expressément la valeur des biens composant l'actif social et constate l'absence d'avantage particulier au profit d'associés ou de tiers.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la décision de transformation de la société en société par actions simplifiée adoptée sous la décision précédente, l'assemblée générale décide à l'unanimité d'adopter, article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la société sous sa nouvelle forme.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme **Monsieur Benoît LEBLANC**, né le 13 février 1987 à CHATENAY-MALABRY (92), demeurant au 25B Route de Bigard à SAINT-SELVE (33650), en qualité de Président de la Société à compter de ce jour pour une durée illimitée.

Monsieur Benoît LEBLANC déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Le président dirige la société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les présents statuts aux décisions collectives des associés.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide que la durée de l'exercice en cours, qui sera clos le 31 décembre 2020 n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la société en société par actions simplifiée.

Les comptes dudit exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions prévues aux nouveaux statuts et fixées par les dispositions applicables aux sociétés par actions simplifiées.

L'assemblée générale statuera sur ces comptes conformément aux règles édictées par les nouveaux statuts et les dispositions applicables aux sociétés par actions simplifiées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate la réalisation définitive de la transformation de la société en société par actions simplifiée.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités de publicité et dépôt prévues par la loi et les règlements.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance.

Le Gérant

Monsieur Benoît LEBLANC



Enregistré à : SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
BORDEAUX
Le 24/06 2020 Dossier 2020 00021483, référence 3304P61 2020 A 06537
Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros
Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros
L'Agent administratif des finances publiques

Régis PRADINES
Agent Administratif Principal